CRC - 017M
C. P. PL 74
Loi encadrement
étudiants étrangers

Montréal, le 5 novembre 2024

Mme Ann-Philippe Cormier
Secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

crc@assnat.qc.ca

Objet : **Commentaires sur le projet de loi 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers***

Madame la Secrétaire,

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) a pris connaissance du projet de loi 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* et souhaite faire part de ses commentaires aux membres de la Commission.

D'entrée de jeu, soulignons que le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. En 2023, il représentait 12,8% du PIB ainsi que 85,1% des exportations. La fabrication est le secteur économique le plus important relativement à sa contribution au PIB du Québec. Il a aussi généré des ventes globales de 214,8 milliards de dollars en 2023 et il emploie 503 600 personnes. Il y a 13 747 entreprises manufacturières au Québec.

Défis de main d'œuvre du secteur manufacturier

Malgré l'importance du secteur manufacturier, nos entreprises font face à des défis économiques importants, notamment en matière de main-d'œuvre.

Bien que la pénurie de main-d'œuvre soit moins intense que dans les dernières années, il y a encore tout de même environ 13 000 postes vacants dans le secteur. Les travailleurs du manufacturier sont aussi plus âgés que dans la moyenne des secteurs : 27,2% d'entre eux sont actuellement âgés de plus de 55 ans, ce qui mènera à des départs massifs à la retraite dans les prochaines années. Si on ajoute à ces éléments les nouvelles règles fédérales et provinciales annoncées récemment pour limiter le nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET), c'est une tempête parfaite qui se dessine à l'horizon.

Nous avons sondé les membres de MEQ dans les dernières semaines pour donner suite aux annonces des règles visant à limiter le nombre de TET et le constat est clair : les limitations de ce bassin de main-d'œuvre auront des impacts importants pour notre économie. En effet, 80% des répondants ont affirmé que ces mesures auront comme effet des baisses de production et 60% ont affirmé qu'elles auraient comme impact de repousser ou d'annuler des projets d'investissements. Pour certaines régions dont le tissu économique est centré autour du secteur manufacturier, les conséquences pourraient être importantes.

Il est donc primordial pour les manufacturiers d'avoir non seulement un bassin de main-d'œuvre suffisante, mais que celle-ci soit aussi qualifiée. En ce sens, les étudiants étrangers deviennent des travailleurs potentiels intéressants pour répondre à différents besoins.

Pistes de réflexion

Nous prenons donc acte de la volonté du gouvernement de diminuer le nombre d'étudiants étrangers, compte tenu de la pression qu'un nombre élevé peut amener sur les services publics. Cependant, nous demandons au gouvernement de prendre en compte les réalités du secteur manufacturier dans l'adoption et le déploiement du projet de loi 74.

- **L'importance de connaître le plafond d'étudiants étrangers que le gouvernement souhaite établir**
  Les manufacturiers ont besoin de prévisibilité pour planifier leurs activités et les impacts du projet de loi 74 pourront être mieux évalués lorsque nous connaîtrons le nombre d'étudiants étrangers que souhaite recevoir le gouvernement, et ce, pour chacune des régions. Nous considérons donc crucial que le débat sur le projet de loi se fasse avec cette information.

- **La désignation des établissements doit être équitable pour les régions**
  Pour être reconnu dans le cadre du programme des étudiants étrangers, il faudra compléter sa formation dans un établissement désigné. Le gouvernement souhaite établir cette liste par règlement.

  MEQ souhaite rappeler l'importance que la liste comprenne des établissements dans l'ensemble des régions et en nombre suffisant pour répondre aux besoins de main-d'œuvre spécifiques à chacune d'entre elles. Tout en ayant des critères clairs de désignation, le gouvernement devra avoir la souplesse pour s'adapter aux réalités régionales.

- **Les établissements offrant des formations professionnelles et techniques doivent être considérés à leur juste titre**
  Dans la désignation des établissements et la gestion des demandes, il est important de considérer l'apport des formations professionnelles et techniques dans le marché du travail. Les formations nécessaires à plusieurs métiers essentiels au secteur

manufacturier se donnent à ce niveau, tout en menant à des emplois disponibles et bien payés.

La valorisation des métiers issus des formations professionnelles et techniques doit faire partie des stratégies pour favoriser l'adéquation formation-emploi et ainsi diminuer la pression due à la pénurie de main-d'œuvre.

- **L'importance que les nouvelles règles couvrent les formations pour les métiers manufacturiers les plus en demande**
  MEQ considère que les nouvelles règles devraient permettre d'offrir des formations pour les métiers manufacturiers dont les perspectives sont qualifiées d'excellentes ou bonnes par le gouvernement[1].

- **Le besoin de petites cohortes pour certains types de formations**

  Dans certains endroits, les étudiants étrangers contribuent au lancement de programmes répondant aux besoins des entreprises locales. Bien que le gouvernement souhaite diminuer le nombre d'étudiants étrangers, il ne faudrait pas que cela ait pour impact de fermer des programmes pour lesquels il y a des besoins de main-d'œuvre.

En conclusion, MEQ souhaite souligner que les enjeux de main-d'œuvre auxquels nos entreprises font face sont bien réels. Étant donné l'importance du secteur manufacturier pour notre économie et nos régions, ils doivent être traités avec sérieux.

Merci de l'attention portée à ces commentaires,

Julie White

Julie White
Vice-présidente Affaires publiques et porte-parole par intérim
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

cc. Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

[1] https://www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/explorer-metiers-professions